

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité  
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
**CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SEANCE DU 11 JUIN 2024**

**N°2024/016 : Convention de partenariat ANDES CNES 2024.**

L'An deux mille vingt-quatre, le onze juin 2024 à 18h00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARNAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 04 juin 2024.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Présents : M. BARNAUD Président, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente, Mme LE MONNIER, Mme VIENNEY, Mme COURTOIS, M. HIDEG.

Représentés : Mme TIRAVY, pouvoir à Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. KOCHER, pouvoir à M. BARNAUD.

Excusés : M. ASSOUS, Mme BOISNE-NOC, Mme GRANDJEAN.

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.



**N°2024/016 : Convention de partenariat ANDES CNES 2024.**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la Délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 23 septembre 2020 et du 9 février 2021 donnant délégations de pouvoirs au Président,

**VU** la Délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 13 novembre 2019 relative à la reprise en gestion municipale de l'épicerie solidaire « le panier canavérois » par le CCAS,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place une convention pour le Crédit National des Epiceries Solidaire (CNES) 2024 pour permettre de définir les conditions d'attribution et d'utilisation de l'enveloppe financière allouée aux épiceries solidaires adhérentes.

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

**APPROUVE** la signature de la Convention pour le CNES 2024 entre le CCAS de Chennevières-sur-Marne et l'Association Solidarité Alimentaire France, titulaire de la marque ANDES.

**ACCEPTE** les conditions d'attribution et d'utilisation de l'enveloppe financière allouée pour 2024 dans le cadre du CNES pour l'épicerie solidaire « le panier canavérois » dont le CCAS a la gestion.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer les termes de ladite convention et tous documents s'y rapportant.

**PRECISE** que la recette relative à cette convention sera enregistrée au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit et ont signé les membres présents.

A Chennevières-sur-Marne, le 11 juin 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Président du C.C.A.S.,**

**Jean-Pierre BARNAUD**



Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20240611-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception en préfecture : 19/06/2024  
**CCAS**  
Chennevières-sur-Marne  
Tél. : 01 75 65 10 51